



Le Président

RÉGION NORMANDIE

Conseil Régional
Réunion du 18 juin 2018

09h00, à Le Havre

Sous la présidence de Monsieur MORIN
Président de la Région Normandie

PROJET DE DELIBERATION

Objectif stratégique	Pour permettre à chacun de bâtir son avenir, réussir sa formation et son insertion professionnelle
Mission	Adapter les formations professionnelles au service de l'emploi et des territoires
Programme	P210 - Préparer la qualification des demandeurs d'emploi
Titre	DISPOSITIF D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI NORMANDS

Vu les articles L 4211-1 et L 4221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, qui précise que « la région est chargée de la politique régionale d'accès à l'apprentissage et à la formation professionnelle des jeunes et des adultes à la recherche d'un emploi ou d'une nouvelle orientation professionnelle »,

Vu l'adoption du CPRDFOP 2017-2022, lors de l'Assemblée Plénière du 20 novembre 2017, et les orientations stratégiques formalisées dans l'axe 3 « construire une orientation facilitée tout au long de la vie ».

Considérant

- La compétence de la Région en matière de formation et d'orientation professionnelle des actifs sans emploi,
- La nécessité d'apporter un même niveau de réponse aux demandeurs d'emplois normands en démarche de reconversion et d'insertion professionnelle,
- La volonté politique de faire évoluer le cadre et les modalités d'intervention de la Région sur ce champ de compétence, conduisant ainsi à la création d'un nouveau dispositif d'orientation professionnelle pour les demandeurs d'emploi. Ce nouveau dispositif aura pour finalités de :
 - Répondre à des problématiques d'emploi non satisfaits sur les territoires et / ou à des besoins en compétences liés aux évolutions des métiers,

- Guider les normands en recherche d'emploi afin de construire un projet professionnel réaliste et réalisable, tant du point de vu de l'individu que de son environnement socio-économique,
- Offrir l'opportunité aux normands en recherche d'emploi de se confronter aux réalités du marché du travail et d'élargir leurs choix professionnels en expérimentant notamment différents métiers sur les territoires.

Afin de mieux articuler l'offre de services de ce dispositif d'orientation avec celles proposées notamment par les réseaux d'accueil (Conseillers en Evolution Professionnelle, PLIE, Conseils Départementaux...), des conventions de partenariat formalisant les contributions de chacun, seront conclues.

Il vous est proposé

- d'approuver le règlement d'intervention du dispositif normand d'orientation professionnelle pour les demandeurs d'emploi, qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019, et joint en annexe,
- de déléguer à la Commission permanente la possibilité de modifier ce règlement joint en annexe,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Hervé MORIN



Annexe 1

Cadre d'intervention

Dispositif d'orientation pour les demandeurs d'emploi

La Région a une compétence générale en matière de formation professionnelle continue, notamment auprès des publics demandeurs d'emploi. Cette compétence a été renforcée par la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, qui précise que « la région est chargée de la politique régionale d'accès à l'apprentissage et à la formation professionnelle des jeunes et des adultes à la recherche d'un emploi ou d'une nouvelle orientation professionnelle ». Cette même loi stipule en outre que toute personne dispose du droit à être informée, conseillée, accompagnée en matière d'orientation professionnelle, au titre du droit à l'éducation garanti à chacun. Ainsi, le Service Public de l'Orientation tout au long de la vie garantit « à toute personne l'accès à une information : gratuite, complète, objective sur les métiers, les formations, les certifications, les débouchés et les niveaux de rémunération, ainsi que l'accès à des services de conseil et d'accompagnement en orientation de qualité et organisés en réseaux ».

En outre, le CPRDFOP 2017-2022, adopté par l'Assemblée Plénière du 20 novembre 2017, consacre un axe sur le volet orientation : l'axe 3 - construire une orientation facilitée tout au long de la vie. Les axes stratégiques définis dans ce schéma seront déclinés dans un Schéma de Développement de l'Orientation en Normandie, qui sera présenté à l'Assemblée Plénière d'octobre 2018. C'est dans ce cadre réglementaire et institutionnel que s'inscrit le présent dispositif d'orientation.

Le diagnostic réalisé en Normandie à l'occasion des travaux du CPRDFOP, met en avant un faible taux de qualification des actifs. Par ailleurs, chaque année ce sont environ 10 % des offres d'emploi déposées qui restent non pourvues alors que les taux de chômage sur la plupart des bassins d'emploi normands restent importants. Enfin, il est constaté des difficultés de sourcing récurrentes pour des formations menant à des métiers jugés comme peu attractifs.

Face à ces constats et à la volonté forte de la Région de répondre aux besoins en compétences des entreprises, il est proposé de mettre en place un nouveau dispositif d'orientation pour les personnes en recherche d'emploi à compter de janvier 2019.

Le présent dispositif s'inscrit dans la volonté affirmée de développer la Formation Tout au Long de la Vie, de garantir à tout individu le principe du droit à l'éducation et à la formation, l'assurant d'un accompagnement répondant à ses besoins.

Ce nouveau dispositif de formation normand a pour ambition de proposer :

- **Une offre de service permettant de rapprocher l'offre et la demande en compétences sur les territoires et faciliter le sourcing sur des formations qualifiantes ou certifiantes, pas ou peu attractives,**
- **Une offre de formation individualisée et adaptée aux besoins des normands en recherche d'emploi et désirant se mobiliser dans la construction d'un projet professionnel réaliste et réalisable au regard de leur environnement,**
- **Une offre de service visant à découvrir et expérimenter différents métiers, parfois peu connus ou émergents, afin de permettre un élargissement des choix professionnels,**
- **Une offre de service intégrée et agile, permettant de consolider les compétences nécessaires à la construction et à la sécurisation d'un parcours d'accès à la qualification et à l'emploi,**
- **Des modalités de contractualisation pluriannuelles favorisant une réponse souple et réactive sur les territoires,**
- **Une offre de formation de proximité et un accès facilité à la formation, en rendant visible l'offre de formation de la Région, en lien avec les opérateurs du Conseil en Evolution Professionnelle,**
- **Le renforcement de la dimension numérique des enseignements avec l'utilisation des outils de multi modalité.**

I. Les finalités du « dispositif d'orientation » à destination des normands en recherche d'emplois

Trois grandes finalités sont visées au travers de ce programme :

- Répondre à des problématiques d'emploi non satisfaits sur les territoires et / ou à des besoins en compétences liés aux évolutions des métiers,
- Guider les normands en recherche d'emploi afin de construire un projet professionnel réaliste et réalisable, tant du point de vu de l'individu que de son environnement socio-économique,
- Offrir l'opportunité aux normands en recherche d'emploi de se confronter aux réalités du marché du travail et d'élargir leurs choix professionnels en expérimentant notamment différents métiers sur les territoires.

II. Les objectifs opérationnels du « dispositif d'orientation »

1. Réaliser un état des lieux du parcours du stagiaire afin d'identifier les compétences acquises, celles à développer, et permettre aux stagiaires de s'approprier ses atouts et ses faiblesses afin de les mettre au profit d'un projet professionnel réaliste et réalisable

Il sera attendu des opérateurs de formation qu'ils procèdent systématiquement à la réalisation d'un bilan complet du parcours professionnel du stagiaire et d'une évaluation individuelle permettant d'identifier les capacités d'apprentissage du stagiaire. Il conviendra également d'identifier les acquis du stagiaire, les compétences à développer, ses appétences pour des secteurs professionnels, les freins et leviers liés à son environnement personnel et pouvant interférer dans la construction de son projet professionnel et plus largement dans le cadre de son parcours d'insertion professionnelle.

2. Permettre aux stagiaires de découvrir différent métiers afin d'élargir leurs choix professionnels au travers notamment de rencontres avec des professionnels

Pour répondre aux finalités de ce dispositif, il sera attendu des opérateurs de formation que des partenariats soient établis avec des entreprises notamment de leurs territoires afin de faciliter l'intervention de professionnels et la mobilisation de périodes de stage en entreprise dans le cadre de leurs offres de services. Par ailleurs, la Région va mettre en œuvre des accords de partenariat avec les branches professionnelles et sollicitera leur mobilisation au sein du dispositif d'orientation afin de communiquer sur les métiers qu'elles recouvrent.

3. Permettre aux stagiaires de tester différents métiers et de mieux appréhender les réalités du marché du travail au travers de mises en situation,

Cet objectif découle d'une volonté politique forte de permettre aux publics en démarche d'orientation de pouvoir découvrir différents métiers via des outils dits d'immersion tels que :

- Les stages en entreprise ;

- Les périodes d'emploi de courtes durées en cours de parcours de formation (intérim, vacation, CDD de courte durée, bénévolat...);
- Les plateaux techniques formation au sein des organismes de formation, CFA ou encore lycées professionnels.

Parce que la Région ne peut être totalement garante des conditions de déroulement d'un stage en entreprise car dépendante de différents facteurs externes et que la mobilisation de stages dans certains secteurs est difficile au regard notamment des contraintes de sécurité ou encore de confidentialité, le recours à une offre de services en matière de plateaux techniques est considérée comme une véritable plus-value. Dans ce sens, la Région souhaite structurer et labelliser une offre de services à l'échelle régionale qui se déclinera via deux leviers complémentaires : une offre locale à l'échelle des différents bassins d'emploi qui sera déployée par les opérateurs de ce dispositif d'orientation et une offre à l'échelle régionale qui sera coordonnée et animée par la Région.

4. Développer les compétences des stagiaires visant à les rendre plus autonomes dans leur démarche de construction de projet professionnel,

La finalité de ce dispositif d'orientation est de guider les stagiaires dans leur démarche de construction de projet professionnel. Il devra également permettre aux stagiaires d'être plus autonome dans leurs démarches d'insertion professionnelle via l'acquisition d'une méthodologie de construction de projet qu'ils pourront mobiliser tout au long de leurs parcours professionnels. Ce dispositif sera par ailleurs l'occasion pour les stagiaires d'acquérir un premier niveau de connaissance sur leur environnement socio-économique : les acteurs mobilisables pour accéder à l'emploi et à la formation, les conditions de financement des formations...

5. Renforcer les compétences générales et transversales nécessaires au projet de formation et/ou d'emploi du stagiaire,

Ce dispositif permettra d'acquérir, de développer, voire de renforcer des savoirs généraux en français, mathématiques, en sciences et technologies mais aussi de développer des aptitudes cognitives, des capacités à travailler en collectif ...de manière à faciliter l'insertion professionnelle des stagiaires et/ou de préparer une entrée en formation qualifiante ou certifiante.

Parce que la transition numérique est un enjeu pour tous les métiers d'aujourd'hui et de demain, qu'elle est synonyme de nouvelles pratiques en termes de collaboration et d'échange, que les nouveaux outils numériques sont par nature au cœur de l'innovation de l'entreprise, la Région souhaite permettre à tous les normands en recherche d'emploi d'acquérir, de développer, voire de renforcer des compétences numériques.

Il est attendu que les contenus et les modalités pédagogiques développés par les organismes de formation soient l'occasion de développer d'autres compétences dites « transversales » telles qu'apprendre à apprendre, mais aussi des compétences sociales,

civiques et comportementales leur permettant une meilleure adaptation à leur futur environnement professionnel.

Enfin, parce que la question de la mobilité géographique se pose fréquemment dans les parcours d'insertion professionnelle, un accompagnement sera proposé par les opérateurs afin de répondre à cette problématique

III. Les modalités de mise en œuvre du dispositif d'orientation

Pour répondre à ces finalités et objectifs, la Région va structurer son offre de formation de manière à :

- Proposer des parcours individualisés, en termes de contenus mais aussi en termes de modalités pédagogiques et d'intensité, construits à partir d'un positionnement, qui permettra d'adapter les parcours aux objectifs professionnels visés mais aussi aux acquis de la personne ;
- Proposer une offre de formation tout au long de l'année, au plus proche des bassins de vie afin de garantir son accessibilité, en réponse aux besoins identifiés par les acteurs locaux,
- Proposer des actions courtes et réactives de découverte des métiers pouvant répondre à un besoin identifié de compétences sur les territoires pour lesquels il est difficile de répondre ou bien pour faciliter le recrutement sur des actions de formation qualifiante / certifiante de faible attractivité,
- Proposer des parcours de formation alternant périodes de formation en centre, périodes en entreprise et plateaux techniques, afin de permettre aux stagiaires de confronter leur projet avec la réalité des métiers et du contexte socio-économique de leur territoire ;
- Développer l'usage des nouvelles technologies en formation, pour que les applications éducatives, l'e-learning, complètent les modèles pédagogiques traditionnels.

D'un point de vue opérationnel, la Région Normandie prendra appui sur une animation locale visant à favoriser :

- L'adaptation de l'offre de formation au plus près des besoins des territoires ;
- Les échanges de l'ensemble des acteurs et partenaires de l'orientation, de l'emploi et de la formation (Conseillers en Evolution Professionnelle, PLIE, Conseils Départementaux...) ;
- La visibilité de l'offre afin de la rendre accessible au plus grand nombre de normands en recherche d'emploi ;
- Son articulation avec les autres dispositifs de formation dans une logique de sécurisation des parcours d'insertion professionnelle ;
- Le partage d'une évaluation territorialisée de l'impact de cette offre de formation dans les parcours d'insertion professionnelle des normands.

Afin de mieux articuler l'offre de services de ce dispositif d'orientation avec celles proposées notamment par les réseaux d'accueil, des conventions de partenariat seront formalisées afin que ces derniers contribuent aux côtés des organismes de formation et de la Région à :

- Informer le public, vérifier leur adhésion et leur pré requis et les orienter vers le dispositif,
- Maintenir un accompagnement en complémentarité de l'opérateur formation tout au long du parcours de formation afin d'assurer un regard croisé et sécuriser les parcours de formation notamment sur le volet freins périphériques,
- Contribuer à l'évaluation et à la mesure de l'impact du dispositif sur l'insertion professionnelle des stagiaires,
- Participer à la gouvernance locale du dispositif.

La Région prend en charge l'intégralité des coûts pédagogiques, pour l'ensemble des actions composant ce dispositif d'orientation.

Tous les stagiaires accueillis sur ce dispositif et ayant contractualisé avec la Région leurs droits et obligations, pourront prétendre à une rémunération de la Région. L'octroi de cette rémunération a pour vocation de soutenir le stagiaire dans son parcours d'acquisition de compétences notamment en contribuant en partie aux frais attachés à son parcours de formation.

En complément, une enveloppe financière sera dédiée afin de pouvoir trouver des solutions aux problématiques de mobilité, de logement, de garde d'enfant, ...que pourront rencontrer les stagiaires pour se rendre en stage en entreprise ou sur un plateau technique sur un site éloigné de leur domicile. Cette aide financière ne pourra être mobilisée qu'en complémentarité des aides existantes dans le droit commun.

IV. Le public visé par le dispositif d'orientation

De manière à faciliter l'accès de ce dispositif de formation au plus grand nombre de normands en démarche d'orientation professionnelle, ce dispositif sera accessible :

- Aux normands en recherche d'emploi, sans inscription obligatoire à Pôle Emploi, sans emploi ou occupant un emploi à temps partiel,
- Aux normands sortis depuis plus de 9 mois de formation initiale,
- Aux jeunes normands sortis depuis moins de 9 mois de formation initiale et suivis par la Mission Locale dans le cadre de la Plateforme de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs (PSAD),
- Aux normands n'ayant pas bénéficié d'un financement public pour la prise en charge d'un parcours de formation qui aurait été mené à son terme (hors programme socle de compétences).

La mobilisation de cette offre de formation s'inscrivant dans une logique de construction de parcours professionnel, la mobilisation de celle-ci par les Conseillers en Evolution Professionnelle sera facilitée de manière à sécuriser les parcours d'insertion professionnelle des publics qu'ils accompagnent. Par ailleurs, les normands en recherche d'emploi pourront

accéder directement à ce dispositif d'orientation en contactant les organismes de formation, afin d'opérationnaliser l'ambition d'une plus grande accessibilité de l'offre de formation.

V. Un nouveau service numérique aux usagers

La Région va accompagner la mise en place de ses nouveaux programmes de formation par le déploiement de la plateforme numérique «Parcours-métier.normandie.fr», à destination des normands, des stagiaires de la formation professionnelle et des entreprises, afin de rendre plus visible et lisible l'offre de service de la formation professionnelle de la Région.

VI. L'intervention du FSE et de l'IEJ

Ce programme pourra bénéficier de l'intervention du Fonds Social Européen mais aussi des fonds consacrés par l'Europe pour « L'Initiative pour l'Emploi des Jeunes » pour les stagiaires résidant dans les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime.

VII. Les critères de performance du programme

A l'issue de ce dispositif d'orientation, la Région visera les objectifs quantitatifs de performance suivants : au moins 70% des stagiaires ayant finalisé leurs parcours de formation bénéficieront 6 mois après la fin de leur formation, d'une sortie positive à savoir:

- accès à une formation qualifiante ou certifiante,
- accès à un emploi,
- création ou reprise d'entreprise.